



# PAROISSE DE SAINT-CÔME

PROVINCE DE QUÉBEC

## PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL

Aux Contribuables de la susdite paroisse

### AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par la soussignée, ALICE RIOPEL directrice générale de la susdite paroisse, que lors de sa séance ordinaire du DIX-SEPTIÈME jour du mois de d'AOÛT 2015,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT NO 557-2015

AYANT POUR EFFET D'ÉTABLIR UN MODE DE TARIFICATION  
DES INTERVENTIONS DE NOTRE SERVICE D'INCENDIE.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et entrera en vigueur selon la Loi.

DONNÉ à SAINT-CÔME ce 20<sup>e</sup> jour d'AOÛT DEUX MILLE QUINZE.

Signé

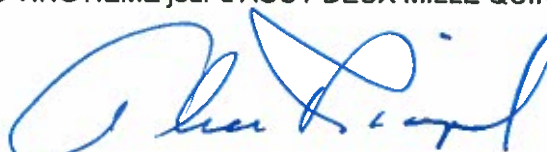
  
DIRECTRICE GÉNÉRALE

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à SAINT-COME certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 13h et 16h de l'après-midi, le vingtième jour d'août DEUX MILLE QUINZE.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce VINGTIÈME jour d'AOÛT DEUX MILLE QUINZE.

Signé

  
DIRECTRICE GÉNÉRALE